



COMMUNE DE TRILBARDOU

Impasse de la Mairie
77450 TRILBARDOU

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 JANVIER 2012 À 19 HEURES

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le vingt-et-un décembre deux mil onze en exécution de l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire **jeudi cinq janvier deux mil douze à 19 heures**, sous la présidence de Monsieur Jacques DRÈVETON, Maire.

PRÉSENTS : M. Jacques **DRÈVETON**, Mme Viviane **GATINEAU-SAILLIANT**, M. Camille **DESSE**, M. Rodolphe **DAUVIN**, M. Jean-Christophe **MHUN**, M. Étienne **PROFFIT**, M. Richard **MODESTE**, Mme Marie-Anne **JUMEAU**, M. Franck **CHEVALLIER**.

ABSENTS : Mme Patricia **GUISSE**, Mme Hanane **LONGUET**, Mme Chrystelle **MÉNARD**, M. David **MONGY**, Mme Candice **AFONSO**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : (art. L 2121-15) Monsieur Camille **DESSE**

Approbation du compte-rendu de la séance du 24 novembre 2011

ORDRE DU JOUR

VIREMENT DE CRÉDIT

Délibération n° 2012/01-01

Suite au dépassement budgétaire du chapitre 012 (charges de personnel) Monsieur le Maire propose de procéder au virement de crédit de 14 500 € du chapitre 011 (charges courantes) vers le chapitre 012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

1) DE PROCÉDER au virement de crédits suivants :

Chapitre 011	- 14 500 €
Chapitre 012	+14 500 €

DIVERS

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux réalisés à ce jour avec le cabinet SOREPA, et confirme la création d'une commission consultative de 16 personnes, habitants de Trilbardou non élus. Cette commission se réunira pour la première fois le vendredi 06 janvier 2012 en mairie de Trilbardou. L'ensemble des documents provisoires élaborés à ce jour concernant le PLU leur sera remis afin que chacun puisse mieux appréhender les tenants et aboutissants de ce dossier

La séance est levée à 20h30